# CONTINUITÉ DE LA VERSION 1 ET ACTIONS NOUVELLES À IMPULSER

Le plan Ecophyto I a fait l'objet d'un processus de révision initié en 2014 par la mission parlementaire confiée au député Dominique Potier. La construction de ce nouveau plan au 1er semestre 2015 a été marquée par une consultation publique au mois de juin et une publication du plan le 26 octobre 2015.



# CARTE D'IDENTITÉ

- Plan co-piloté par les Ministères de l'Agriculture et de l'Écologie (au contraire de la première version du plan, pilotée par le seul Ministère de l'agriculture),
- Plan simplifié, comprenant 30 actions réparties en 6 axes,
- Budget global porté de 41 à 70 millions d'Euros par an, financé par la Redevance pour pollution diffuse (RPD), payée par tout acheteur professionnel de produits phytosanitaires. Cette augmentation de la RPD a été votée en 2014 lors de l'examen du projet de loi de finance 2015,
- Plan en lien avec le plan agro-écologique qui prévoit la création en région d'une Commission agro-écologique pilotant le plan Ecophyto II (en lieu et place de l'actuel Comité régional d'orientation et de suivi, CROS).
- Part du budget (30 millions d'Euros), gérée à l'échelon régional par les Agences de l'eau, le financement des actions phares du plan Ecophyto I restant gérées au niveau national, via l'ONEMA.

a 1ère version du plan Ecophyto (dénommé jusqu'en 2012 « Ecophyto 2018 ») a été conçue à la suite du Grenelle de l'environnement de 2007. Cet événement a fixé l'objectif de réduire de 50 %, si possible, l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 10 ans. Le périmètre d'action de ce plan s'inscrit en cohérence avec la directive européenne 2009/128 relative à l'utilisation durable des pesticides. Cette directive prévoit, en effet, que chaque Etat membre se dote d'un plan d'action pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et que ce plan d'action soit révisé tous les 5 ans.

# Ecophyto II NOUVELLES IMPULSIONS

Le plan Ecophyto II souligne que des actions fortes ont été mises en œuvre depuis 2009 (DEPHY, BSV, Certiphyto) et que celles-ci, bien que structurantes et nécessaires, n'ont pas permis une diffusion des techniques, résultats et systèmes économes et performants au plus grand nombre d'agriculteurs. Le plan Ecophyto II conjugue donc la poursuite et le renforcement d'actions phares de la première phase (2009-2014) et propose la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions pour accélérer la recherche et le développement et augmenter le nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche de réduction du recours aux produits phytosanitaires.

#### LES OBJECTIFS DE LA V2

Les objectifs du plan révisé d'Ecophyto I consistent à :

- → réduire l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires sur la santé, l'environnement et la biodiversité.
- réduire de 25 %, d'ici 2020, le recours aux produits phytosanitaires, en mobilisant l'ensemble des solutions techniques disponibles et efficaces,
- → réduire de 50 % à l'horizon 2025 le recours aux produits phytosanitaires. Cet objectif impliquant des mutations profondes des systèmes de productions, sera l'objet de la révision du plan Ecophyto prévue à l'horizon 2020.

#### Axe 1

Agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques

# Axe 2

Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation

#### Axe 3

Evaluer et maitriser les risques et les impacts

#### Axe 4

Accélérer la transition vers l'absence de recours aux produits phytosanitaires dans les jardins, les espaces végétalisés et les infrastructures (JEVI)

# Axe 5

Politiques publiques, territoires et filières

# Axe 6

Communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée



professionnels formés au Certiphyto ont suivi

une formation délivrée

par la Chambre

d'agriculture

### LES ACTIONS D'ECOPHYTO I POURSUIVIES ET RENFORCÉES

- Renforcer le suivi d'un panier d'indicateurs pour suivre l'avancée du plan Ecophyto. A ce titre seront suivis des indicateurs sur l'usage, les risques et les impacts des produits phytosanitaires, ainsi que des indicateurs de moyens et de changement de pratiques.
- Un groupe de travail se réunira en janvier pour mener une réflexion sur l'indicateur qlobal de suivi du plan, le maintien du Nombre de doses unités (NODU) étant sujet à discussions.
  - → Augmenter la taille du réseau de fermes DEPHY avec un objectif de 3 000 fermes impliquées dans le dispositif contre 1 900 agriculteurs actuellement engagés. Cet élargissement passera par la création courant 2016 de nouveaux groupes,
- Poursuivre le dispositif BSV : le Bulletin de santé du végétal donne gratuitement aux agriculteurs et conseillers une indication hebdomadaire de l'état sanitaire des cultures. Le dispositif actuel est renforcé en incitant notamment la diffusion de méthodes alternatives dans les BSV,
- Rénover le certificat individuel (Certiphyto) qui sera désormais valable 5 ans pour l'ensemble des catégories. Les modalités de renouvellement sont élargies avec une possibilité de faire reconnaître des formations techniques.

POUR EN SAVOIR PLUS:

RAPPORT DU DÉPUTÉ **DOMINIQUE POTIER** « PESTICIDES ET AGRO-ÉCOLOGIE, LES CHAMPS DU POSSIBLE »

projets DEPHY Expé

des Chambres

d'agriculture



PLAN ECOPHYTO II



#### Jéremy DREYFUS

Chambres d'agriculture France Service Politique et actions agrienvironnementales Optimisation des intrants & Ecophyto, Protection des cultures

• Reprise d'un dispositif

de certificats d'économies

issu de la loi d'avenir pour

la forêt d'octobre 2014.